

Claude EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, 3<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 849 pages, ISBN 978-2-89127-950-5

Alain-G. GAGNON et Ferran REQUEJO (dir.), *Nations en quête de reconnaissance. Regards croisés Québec-Catalogne*, coll. « Diversitas », n° 9, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, 241 pages, ISBN 978-90-5201-699-3.

Jacqueline LALOUETTE, Xavier BONIFACE, Jean-François CHANET et Imelda ELLIOTT (dir.), *Les religions à l'école. Europe et Amérique du Nord (XIX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles)*, coll. « Mémoire chrétienne au présent », n° 8, Paris, Letouzey et Ané, 2011, 346 pages, ISBN 978-2-7063-0277-0

Guy DURAND, *La culture religieuse n'est pas la foi. Identité du Québec et laïcité*, Montréal, Éditions des Oliviers, Wilson & Lafleur, 2011, 148 pages, ISBN 978-2-923378-21-3

André JEAN, Louise MARTINEAU et Lise SAINTONGE-POITEVIN, *Lois et règlements sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), ch. B-3*, Montréal, Wilson & Lafleur et Martel ltée, 2010, 616 pages, ISBN 978-2-923355-33-7

Gérard GUAY, *Le mandat donné en prévision d'inaptitude*, 2<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 78 pages, ISBN 978-2-89127-934-5

Denis LE MAY, *Une grille d'analyse pour le droit du Québec*, 4<sup>e</sup> éd., Wilson & Lafleur, 2009, 179 pages, ISBN 978-2-89127-901-7

Marie-Pier Durand, Kathy Tremblay and Stéphanie Hung-Hing

Volume 42, Number 1, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026925ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026925ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

#### ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this review

Durand, M.-P., Tremblay, K. & Hung-Hing, S. (2012). Review of [Claude EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, 3<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 849 pages, ISBN 978-2-89127-950-5 / Alain-G. GAGNON et Ferran REQUEJO (dir.), *Nations en quête de reconnaissance. Regards croisés Québec-Catalogne*, coll. « Diversitas », n° 9, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, 241 pages, ISBN 978-90-5201-699-3. / Jacqueline LALOUETTE, Xavier BONIFACE, Jean-François CHANET et Imelda ELLIOTT (dir.), *Les religions à l'école. Europe et Amérique du Nord (XIX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles)*, coll. « Mémoire chrétienne au présent », n° 8, Paris, Letouzey et Ané, 2011, 346 pages, ISBN 978-2-7063-0277-0 / Guy DURAND, *La culture religieuse n'est pas la foi. Identité du Québec et laïcité*, Montréal, Éditions des Oliviers, Wilson & Lafleur, 2011, 148 pages, ISBN 978-2-923378-21-3 / André JEAN, Louise MARTINEAU et Lise SAINTONGE-POITEVIN, *Lois et règlements sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), ch. B-3*, Montréal, Wilson & Lafleur et Martel ltée, 2010, 616 pages, ISBN 978-2-923355-33-7 / Gérard GUAY, *Le mandat donné en prévision d'inaptitude*, 2<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 78 pages, ISBN 978-2-89127-934-5 / Denis LE MAY, *Une grille d'analyse pour le droit du Québec*, 4<sup>e</sup> éd., Wilson & Lafleur, 2009, 179 pages, ISBN 978-2-89127-901-7]. *Revue générale de droit*, 42(1), 463-474. <https://doi.org/10.7202/1026925ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES

---

**Claude EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, 3<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 849 pages, ISBN 978-2-89127-950-5.**

Qu'on le veuille ou non, le droit international public gère notre quotidien : que ce soit les effets de la mondialisation ou encore l'application d'un traité international, tous sommes touchés directement ou indirectement par ses règles. Parallèlement à la multiplication des relations étatiques s'est également développé le droit international public. M<sup>e</sup> Claude Emanuelli, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, illustre un portrait global de ce droit. Troisième et dernière édition à ce jour, le *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne* nous est offert par la collection Bleue des Éditions Wilson & Lafleur et est destinée autant aux étudiants en droit qu'aux praticiens.

Cette édition amendée passe en revue les dernières décisions rendues par les tribunaux internationaux et les plus récents développements en droit interna-

tional public, notamment l'intensification de la lutte contre le terrorisme et les crises financières. Dans cette troisième édition, l'auteur en profite donc pour analyser ces événements qui ont contribué à l'essor du droit international public. Là se situe l'importance capitale d'un tel ouvrage, c'est-à-dire garantir à la communauté juridique l'accès à une information la plus à jour possible compte tenu de l'évolution exponentielle du sujet.

À l'instar des autres ouvrages de la même collection, l'organisation et la structure du livre sont propices à l'apprentissage. La matière est fragmentée en plusieurs titres, qui sont eux-mêmes séparés en de multiples chapitres.

L'étude du sujet se base essentiellement sur trois assises juridiques : les sources, les membres de la communauté internationale et, finalement, les rapports entre ces membres.

La première partie comporte cinq titres, chacun se rapportant à une différente source du droit international public. Le premier titre traite de la coutume internationale, sa formation, son évolution et ses effets juridiques. Le second expose le fonctionnement de la conclusion des traités

internationaux de même que leur exécution. Les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées forment le contenu du troisième titre, l'auteur se questionnant notamment sur leur place parmi les sources primaires du droit international. S'ensuivent, au quatrième titre, les sources subsidiaires, soit les décisions judiciaires, la doctrine et les actes unilatéraux des États et des organisations internationales. Enfin, le dernier titre concerne la hiérarchie des sources précitées et des normes du droit international.

La seconde partie s'étend sur les principaux acteurs du droit international public, soit les États et les organisations internationales. Le titre premier s'articule principalement autour de deux questions : qu'est-ce qui caractérise un État et quelles sont les conséquences découlant de son existence ? Puis, le titre concernant les organisations internationales discute de leur statut juridique, leur composition et leur compétence juridique.

Finalement, la troisième partie contient les titres portant sur les relations diplomatiques, les espaces internationaux, la protection environnementale et les échanges de biens, la responsabilité étatique ainsi que la résolution des conflits armés à l'aide des normes juridiques internationales.

Chaque chapitre est finement ficelé et s'enchaîne de façon à offrir une compréhension rapide de la matière. M<sup>e</sup> Emanuelli s'est fait un point d'honneur à assurer la clarté de son ouvrage : tables de la jurisprudence, des textes internationaux, de la législation

nationale, des abréviations et des textes doctrinaux se chevauchent dans un but commun d'aider le lecteur à se repérer. À tous ces outils s'ajoutent également une bibliographie impressionnante et étoffée ainsi qu'une table des matières extrêmement détaillée. De plus, compte tenu de l'abondance des références infrapaginales, chacune des trois grandes parties de la monographie est dotée d'une numérotation indépendante. De la sorte, l'ouvrage remplit ainsi pleinement la mission pédagogique dont il est investi.

En définitive, nous sommes d'avis que l'atout principal de cet ouvrage s'avère le fait, qu'il est bien plus qu'une simple vulgarisation de notions juridiques. En effet, l'auteur se permet parfois de critiquer et de dénoncer le manque de crédibilité du système juridique international de même que les failles majeures dont il souffre, notamment l'absence de sanctions autoritaires. Il trouve assurément sa place parmi les ouvrages de références les plus pertinents sur le sujet.

**Marie-Pier DURAND**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Alain-G. GAGNON et Ferran REQUEJO (dir.), Nations en quête de reconnaissance. Regards croisés Québec-Catalogne, coll. « Diversitas », n° 9, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011, 241 pages, ISBN 978-90-5201-699-3.**

Au sein des démocraties libérales, la cohabitation de

cultures et de langues distinctes entraîne des obstacles multiples et complexes. Cet ouvrage collectif, comme en témoigne son titre, consacre son étude au Québec et à la Catalogne, deux nations qui visent à une autonomie, voire même une sécession, de leurs états centraux. Malgré les différences culturelles et nationales entre québécois et catalans, ces textes sont organisés autour de leur pugnacité commune face à un dilemme identique, c'est-à-dire la quête de reconnaissance internationale. Par le fait même, l'objectif visé par les professeurs Alain-G. Gagnon et Ferran Requejo est d'offrir au lecteur de nouvelles perspectives face à ce sujet en constante évolution et de mettre en avant-plan une situation commune à plusieurs peuples de par le monde.

Ainsi, les Éditions Peter Lang nous suggèrent la mise en commun d'articles de treize professeurs chevronnés issus d'universités canadiennes et espagnoles. La préface, signée par Benoît Pelletier, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et ancien ministre du gouvernement du Québec, de même que par Josep Bargalló, directeur de l'Institut Ramon Llull et ancien Premier ministre de la Generalitat de Catalogne, met la table à la réflexion sur ces « nations sans États », sous les grands titres de la théorie politique, la politique comparée et le droit constitutionnel.

La première partie de l'ouvrage contient deux chapitres succincts à propos, dans un premier temps, de la théorie de Kant et

Hegel sur les démocraties plurinationales et, dans un deuxième temps, sur le droit des peuples à l'autodétermination. On retrouve respectivement sous ce titre les écrits de Ferran Requejo et Michel Seymour. Le premier analyse, notamment, l'importance des concepts de l'individualisme, le cosmopolitisme moral et le patriotisme chez Kant de même que la « théorie de l'insociable sociabilité de l'humanité » et les « idées de la raison » de Hegel. Le second dresse plutôt une définition du concept de peuple et évoque la distinction précise, mais superposable, entre le droit à l'autodétermination externe et le droit à l'autodétermination interne, qui lui, s'avère un droit primaire que possèdent tous les peuples.

C'est la deuxième partie, portant sur la politique comparée, qui s'avère la plus exhaustive en termes de quantité d'articles et représente le cœur même de l'ouvrage. Au quatrième chapitre, on retrouve, notamment, le texte de Montserrat Guibernau qui avance l'idée que la sécession n'est pas la seule issue au nationalisme et prône plutôt un état plurinational fort. Parmi les figures de proue de cette partie se trouvent également les articles d'Alain-G. Gagnon, André Lecours, Joaquim Colominas Ferran, Denys Delâge et Klaus-Jürgen Nagel, allant de la liberté collective, à la force de résilience des mouvements nationalistes, en passant par la tentative de transformation du visage politique espagnol sous l'ère franquiste, l'héritage colonial du Québec et par la position de l'Union Européenne quant aux aspirations

de souveraineté des nations sécessionnistes.

La troisième et dernière partie traite du droit constitutionnel et oppose la situation des nations en quête d'autonomie aux prises avec un statut fédératif à celles confrontées à tout autre système constitutionnel. Or, la Catalogne, contrairement au Québec, ne jouit pas de l'avantage d'une égalité souveraine avec l'État central protégée par la constitution. Carles Viver, titulaire de la Chaire de droit constitutionnel à l'Université Pompeu Fabra à Barcelone, étudie la constitution espagnole ainsi que la forte tendance centralisatrice qui en découle. Il énonce ses réticences quant à la capacité de ces nations minoritaires non-fédérées d'assurer leur survie avec comme instruments juridiques, des atouts bien faibles. De son côté, l'auteur Hugo Cyr tente, dans un texte teinté de philosophie du droit, de moderniser le concept de souveraineté et de fédéralisme en fonction des caractéristiques fondamentales d'un état fédéré comme le Canada.

Variante entre auteurs canadiens et auteurs espagnols, ce livre demeure une référence en la matière. Malgré son sujet controversé, il préconise un contenu objectif, dépouillé d'ambitions partisans et sans privilégier aucune école de pensée. On aperçoit en filigrane une trame historique qui vient appuyer la démarche scientifique proposée.

En ce qui a trait aux outils de repérage, à la fin de chaque article se dresse une table bibliographique plus ou moins complète, mais cette

mince lacune est palliée par une table des matières en début d'ouvrage de même que par une description détaillée du contenu des chapitres par Josep Bargalló. À cela s'ajoute aussi des notes sur les auteurs. Fait à noter, le même ouvrage est publié en catalan.

En somme, la grande profondeur de la qualité de ce projet nous étonne et mérite qu'on lui accorde une attention particulière. Il plaira autant aux juristes qu'aux non-juristes, aux érudits qu'aux néophytes, aux étudiants qu'aux enseignants, et ce, malgré un vocabulaire et une terminologie spécialisés. Le choix judicieux et harmonieux des articles fait de cet ouvrage de collaboration un incontournable. Il trouve sa place dans les bibliothèques, de droit ou non, d'ici et d'ailleurs, là où le débat du plurinationalisme a une volonté d'avancement. Les professeurs Gagnon et Requejo ont visé juste et peuvent considérer leur mission comme étant accomplie.

**Marie-Pier DURAND**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Jacqueline LALOUETTE, Xavier BONIFACE, Jean-François CHANET et Imelda ELLIOTT (dir.), *Les religions à l'école. Europe et Amérique du Nord (XIX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles)*, coll. « Mémoire chrétienne au présent », n° 8, Paris, Letouzey et Ané, 2011, 346 pages, ISBN 978-2-7063-0277-0.**

Au terme d'une époque marquée par la laïcisation des sociétés,

les controverses sur la place de la religion dans les écoles suscitent grandement l'intérêt. Cet ouvrage met en commun les actes du colloque « Dieu à l'école, Éducation et religion en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord de 1800 à nos jours » organisé à l'Université du Littoral-Côte d'Opale en 2007. Sous la direction de Jacqueline Lalouette, Xavier Boniface, Jean-François Chanet et Imelda Elliott, *Les religions à l'école : Europe et Amérique du Nord (XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles)* se veut une vitrine sur les polémiques suscitées par cette question sur la scène internationale.

Plus d'une vingtaine de textes sont réunis sous quatre titres principaux : « De la prééminence catholique au pluralisme religieux », « De l'enseignement de la religion à celui du fait religieux », « L'idéologie en cause » et « Le processus de laïcisation et de sécularisation ». Ainsi, l'ouvrage suit une ligne du temps qui permet au lecteur de mettre l'accent sur les mutations qu'a subi la religion au cours des derniers siècles, non seulement dans la sphère scolaire, mais également dans la société en général.

Du Canada à l'Irlande, en passant par la France et la Belgique, ces diverses contributions posent un regard objectif sur les difficultés qu'éprouvent les états occidentaux sur la place que devrait occuper la religion au sein des institutions scolaires. Le Qué-

bec n'est pas en reste. Dans « Le système éducatif canadien face aux revendications de nature religieuse : quelques considérations de nature juridique », l'auteur Arnaud Decroix, chercheur associé au Centre de Recherche en Droit Public à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, s'intéresse à la manière dont le droit canadien, plus particulièrement les chartes canadienne et québécoise, permet au système éducatif de répondre aux revendications d'ordre religieux. Il analyse notamment la décision *Multani*<sup>1</sup>, qui autorise le port du kirpan à l'école, et étudie la manière dont la Cour suprême du Canada jongle avec le concept de liberté de religion. Dans un autre ordre d'idées, la professeure Mireille Estivalèzes, dans « L'enseignement sur les religions à l'école à l'épreuve du pluralisme culturel en France et au Québec », y va d'une comparaison entre la France et le Québec sur les tensions qui émergent du débat sur la neutralité des institutions publiques en opposition à la visibilité des religions dans les espaces communs. Finalement, Brigitte Caulier, professeure d'histoire socioreligieuse du Québec à l'Université Laval à Québec, s'attarde à l'historique religieux de l'enseignement au Québec, originellement divisé en deux branches, soit catholique et protestante, et des problèmes d'intégration au système scolaire qu'une telle situation engendrait

1. *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*, [2006] 1 R.C.S. 256.

pour les groupes minoritaires dans « Langues et religions à l'école publique québécoise ».

Seuls une bibliographie, un index des noms cités et une courte table des matières font office d'outils de repérage. Malgré tout, la lecture est fluide et la numérotation indépendante des notes de bas de page permet au lecteur de parcourir l'ouvrage et de se retrouver aisément. De plus, on trouve une table des auteurs ayant contribué au colloque, accompagnée d'une courte biographie de chacun. Certains textes comportent des tableaux statistiques, comme le texte d'Imelda Elliott sur l'évolution du rôle de l'église catholique dans l'enseignement en Irlande. Enfin, les articles sont très concis, faisant tout au plus dix pages.

En conclusion, les contributions de ce colloque nous permettent de constater que le débat concernant la religion au sein des institutions scolaires ne fait pas exclusivement rage au Québec. Ce livre trouvera preneur en quiconque s'intéresse au domaine, juristes ou non, son champ d'application ne se limitant pas qu'au cadre juridique. Les auteurs ont su capter l'intérêt du lecteur, non seulement en raison du caractère international de l'ouvrage, mais aussi grâce aux nombreuses comparaisons entre états qui y sont faites. De plus, sa qualité première reste l'accent mis sur les sujets d'actualité. Bref, les actes de ce colloque remplissent pleinement leur mandat, faisant de *Les religions à l'école : Europe et Amérique du Nord (XIX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles)* un

ouvrage de collaboration efficace et inévitable.

**Marie-Pier DURAND**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Guy DURAND, *La culture religieuse n'est pas la foi. Identité du Québec et laïcité*, Montréal, Éditions des Oliviers, Wilson & Lafleur, 2011, 148 pages, ISBN 978-2-923378-21-3.**

Depuis le début de son existence, le Québec a toujours vécu une crise identitaire importante, selon l'avis de l'auteur. À maintes reprises, des groupes de travail, des commissions publiques et des projets de loi se sont succédé les uns après les autres pour tenter de forger l'image à laquelle le Québec veut maintenant ressembler. Comprendre et examiner ces changements, c'est le but que Guy Durand s'est donné. L'auteur, en tant que théologien et juriste, s'intéresse plus particulièrement à la politique et à l'éthique sociale, et il a écrit plusieurs ouvrages sur ces sujets, dont, entre autres, la laïcité, la philosophie du droit ou encore la politique.

Dans son premier chapitre, cet essai tente d'expliquer la place à part que le Québec occupe au sein de l'Amérique du Nord, notamment par sa culture française et catholique. Au deuxième chapitre, il examine ensuite la place de la laïcité en Europe puis au Québec. Quelles sont les répercussions reliées à la publication des *États*

généraux sur l'éducation<sup>1</sup> en 1996 ou encore du *Rapport Proulx*<sup>2</sup> en 1999? Cet ouvrage critique ouvertement les efforts du gouvernement péquiste de l'époque, pour séparer radicalement l'État et l'ensemble des religions. L'auteur reproche plusieurs incohérences dans le nouveau cours d'éthique et de culture religieuse, maintenant obligatoire au niveau secondaire depuis 2008. Il vient ensuite critiquer le *Rapport Bouchard-Taylor*<sup>3</sup> d'un dérapage puisque celui-ci n'a pas fait, selon l'avis de l'auteur, assez de place à l'identité du Québec.

Au troisième chapitre, Durand aborde les principes d'intégration et d'interculturalisme. Selon lui, ces principes servent à conserver une « cohabitation harmonieuse et enrichissante » avec les nouveaux arrivants. L'auteur aborde ensuite les protections des droits de la personne, garantis notamment par la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>4</sup> et la *Charte des droits et libertés de la personne*<sup>5</sup>, en examinant les droits qu'elles confèrent ou encore les limitations qu'elles contiennent. Comme limitations, par exemple, il regarde la clause nonobstant

ou l'article premier de la Charte canadienne. Dans son quatrième chapitre, il explore la notion d'accommodement raisonnable et il critique l'interprétation que les juges, notamment ceux de la Cour suprême du Canada, en font. Selon l'auteur, ces accommodements relèvent plutôt de l'éthique que d'une approche strictement juridique. Cette publication aide à bien cerner la notion d'accommodement raisonnable, en définissant ses paramètres et son historique.

Dans son dernier chapitre, l'auteur essaie d'appliquer à la réalité du Québec les principes vus dans les chapitres précédents. Il établit des règles précises pour réussir à le faire. Par exemple, il suggère pour les fonctionnaires de l'État d'interdire le port de vêtements ou signes religieux. Il conclut sur le fait qu'on doit promouvoir la culture du Québec, marquée par le christianisme, peu importe l'interprétation qu'on fait de la notion de laïcité ou encore d'accommodement raisonnable.

Cet ouvrage, relativement court, aidera le lecteur à comprendre les débats qui alimentent le

1. COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, 1995-1996, EXPOSÉ DE LA SITUATION, [En ligne]. <http://www.mels.gouv.qc.ca/etat-gen/menu/tabmat.htm> (Page consultée le 11 janvier 2012).

2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE, LAÏCITÉ ET RELIGIONS. PERSPECTIVE NOUVELLE POUR L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE, [En ligne]. <http://www.mels.gouv.qc.ca/REFORME/religion/Integ-fr.pdf> (Page consultée le 11 janvier 2012).

3. COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES, *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation*, 2008, [En ligne]. <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-final-integral-fr.pdf> (Page consultée le 11 janvier 2012).

4. *Loi constitutionnelle de 1982*, L.R.C. 1985, app. II, n° 44, ann. B.

5. *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q., c. C-12.



Québec depuis plusieurs années sur le pluralisme religieux, sur notre culture et sur notre identité en tant que nation. Certainement utile pour plusieurs sujets de recherche, il touche plusieurs sphères, autant le droit, la politique que l'éducation par exemple.

Cette publication est bien divisée et la table des matières, se trouvant à la fin, est bien construite et vous dirigera exactement au sujet qui vous intéresse. De plus, plusieurs encadrés ont été placés à l'intérieur de l'ouvrage, sous forme de tableau, soit pour résumer ou mettre l'accent sur une notion importante, ce qui est un outil plus qu'utile.

Pratique tant pour ceux qui s'intéressent au droit ou encore à la politique, cette courte publication propose une analyse critique sur plusieurs changements qui ont eu lieu au Québec. Elle aborde des sujets toujours problématiques aujourd'hui, qui soulèvent encore les passions dans notre société. Dans un Québec de plus en plus multiculturel et diversifié, il est important de comprendre les fondements de notre culture et de notre identité, ce que ce livre nous aide à réaliser.

**Kathy TREMBLAY**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**André JEAN, Louise MARTINEAU et Lise SAINTONGE-POITEVIN, *Lois et règlements sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. (1985), ch. B-3, Montréal, Wilson & Lafleur et Martel ltée, 2010, 616 pages, ISBN 978-2-923355-33-7.***

Lorsqu'il est question de faillite et d'insolvabilité, cette publication devrait être la première source parcourue. Les textes de lois et règlements sont à jour depuis 2010. Une nouvelle édition est publiée chaque année, donnant ainsi les meilleurs outils possibles aux juristes et syndics de faillite de partout au pays qui consultent cet ouvrage. Il encadre bien tout le processus de l'insolvabilité, jusqu'à la faillite, que ce soit des particuliers ou encore des compagnies.

Cet ouvrage bilingue contient la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*<sup>1</sup> ainsi que la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*<sup>2</sup>. Les règlements ayant été adoptés en vertu de ces deux lois s'y retrouvent aussi.

Cet outil unit en un seul ouvrage tous les documents nécessaires concernant l'insolvabilité et la faillite des personnes physiques et morales. Facile à utiliser, la table des matières se trouve dans les toutes premières pages du livre, ce qui vient favoriser la recherche des textes. De plus, chacun d'entre eux

1. *Loi concernant la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), ch. B-3.

2. *Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers*, L.R.C. (1985), ch. C-36.

a sa propre table des matières, ce qui aide une fois de plus à trouver ce que l'on cherche.

Ce qui semble très intéressant est le fait que tous les formulaires de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ainsi que ceux de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* se retrouvent dans l'ouvrage, ce qui aide à mettre en images les articles des deux lois et à transformer la théorie en pratique.

En somme, cette publication est bien construite. Le contenu est bien divisé et facile à trouver. Cet ouvrage doit être le premier à examiner en ce qui a trait à la faillite et l'insolvabilité puisque tout y est : les lois, les règlements et les formulaires. C'est donc un outil indispensable. Par contre, ces lois d'affaires seront plus corsées à consulter pour le commun des mortels, comme la majorité des lois fédérales. Elles sont des fourre-tout de dispositions très techniques, ce qui peut être mélangeant au premier coup d'œil mais les praticiens du droit y trouveront leur compte.

**Kathy TREMBLAY**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Gérard GUAY, *Le mandat donné en prévision d'incapacité*, 2<sup>e</sup> éd., Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur, 2009, 78 pages, ISBN 978-2-89127-934-5.**

Cet ouvrage porte sur le mandat de protection. Il est à la fois un guide de référence et une

critique du cadre législatif qui s'applique à cette convention. Sans avoir la prétention de répondre de façon exhaustive à toutes les questions concernant ce sujet, l'auteur adopte une approche méthodique qui lui permet de décrire ce régime avec efficacité et propose des solutions afin de pallier à ce qu'il considère être des lacunes.

Ce livre se compose de neuf chapitres. Les quatre premiers décrivent le mandat de protection et présentent les protagonistes, à savoir le mandant et le mandataire et ses pouvoirs; les cinq autres expliquent « le cours de la vie du mandat de protection », des conditions de son homologation, à la fin de sa force exécutoire. Dans cet ouvrage, on apprend que le mandat de protection est un « régime de protection » privé et conventionnel auquel les règles générales des obligations et du mandat s'appliquent de façon supplétive. L'auteur indique que ce mandat ne doit pas être assimilé au régime de protection organisé par l'État, ni à une procuration générale. La procuration générale ne requière pas que le mandant soit inapte et ne porte que sur la protection des biens alors que le mandat de protection peut conduire à la protection des biens et de la personne physique. Gérard Guay aborde aussi les questions liées à la capacité, aux recours pour les actes posés, aux obligations du mandant envers le mandataire ou les tiers, ainsi que de la responsabilité du mandant pour une faute du mandataire. Dans cette partie, il se fait critique du fait que le mandant puisse être tenu responsable de la

faute du mandataire dans l'exercice de ses fonctions étant donné qu'il est inapte à surveiller les agissements de celui à qui il a confié la responsabilité de veiller sur lui et sur ses biens. Cette situation est considérée comme un illogisme par l'auteur qui milite pour que le mandant inapte bénéficie d'un régime de protection particulier, distinct de celui du mandat, afin d'éviter qu'une telle aberration perdure. L'auteur discute aussi de la nomination, des obligations, de la rémunération ainsi que de la fin des obligations du mandataire, laquelle peut survenir parce qu'il a démissionné, est décédé, a été révoqué pour cause d'incompétence, de malversation ou de non-respect des stipulations du mandat, a fait faillite, ou simplement parce que son mandat est venu à échéance. Gérard Guay prend soin de faire la distinction entre la révocation et la cessation. La cessation n'est qu'une suspension du mandat de protection qui a cours lorsque le mandant redevient apte, alors que la révocation, seule sanction prévue au code, démet le mandataire de ses fonctions lorsque celui-ci n'exécute pas adéquatement ses obligations envers le mandant.

L'auteur souligne que tous les mandats de protection doivent être enregistrés soit au registre des mandats du Barreau du Québec, soit au registre des mandats de la Chambre des notaires du Québec. Ces mandats n'auront toutefois de force exécutoire que si deux exigences incontournables

sont rencontrées, à savoir, la déclaration d'inaptitude du mandant et l'homologation du mandat de protection par le tribunal.

En rédigeant ce livre, l'auteur avait, selon nous, un objectif qui dépassait la simple rédaction d'un guide. Il voulait, nous semble-t-il, sensibiliser les praticiens à la nécessité de faire en sorte que ce mandat permette effectivement d'offrir une protection au mandant. À cette fin, il fait remarquer que parce que le mandat de protection n'est pas un régime de protection au sens strict (le mandataire n'est pas tenu de fournir un rapport annuel au curateur public). Il est donc important que le contrat de protection signé entre le mandant et le mandataire contienne des clauses qui permettent d'assurer d'une part une bonne gestion administrative des biens du mandant et d'autre part l'exécution respectueuse des obligations respectives.

Un ouvrage qui bien que destiné aux praticiens est accessible à tous et chacun. Par la qualité de sa syntaxe, la clarté de ses propos, et l'utilisation judicieuse de la jurisprudence, Gérard Guay parvient à vulgariser parfaitement son sujet, et à captiver et maintenir l'attention de son lecteur.

**Stéphanie  
YUNG-HING  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa**

**Denis LE MAY, *Une grille d'analyse pour le droit du Québec*, 4<sup>e</sup> éd., Wilson & Lafleur, 2009, 179 pages, ISBN 978-2-89127-901-7.**

La quatrième édition d'une « grille d'analyse pour le droit du Québec » a été éditée par la maison d'édition Wilson & Lafleur en 2009 sous la plume de Denis Le May. Elle conserve l'approche synthétique du projet initial qui voulait offrir une vue d'ensemble générale du droit québécois, mais y ajoute des éléments qui sans nul doute complètent et aident à la compréhension de ce droit.

Ainsi dans cette quatrième édition, les deux premiers chapitres sont nouveaux. Le premier décrit de façon succincte les notions importantes qui seront abordées dans l'ouvrage. Dans une première section, l'auteur traite notamment du langage propre au système juridique, de la multiplicité et de la hiérarchie des sources de droit ainsi que de la surabondance actuelle des normes. Dans une seconde section, il se penche sur la complexité propre aux contextes canadien et québécois, et aborde la question du fédéralisme et de la coexistence de deux traditions juridiques. Le deuxième chapitre est consacré aux sources en droit. Il débute avec une brève explication des lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 et poursuit en définissant les lois et les règlements et en décrivant leur principe d'élaboration; viennent ensuite trois sections qui sont consacrées à la jurisprudence, à la doctrine ainsi qu'aux sources tertiaires et privées. Les sources tertiaires comprennent la

coutume, les contrats d'adhésion et le droit international. Chacune de ces sections apporte une définition de la notion abordée. Celle qui concerne la jurisprudence offre aussi un portrait remarquablement simplifié du système judiciaire canadien. Les chapitres trois et quatre n'offrent rien de nouveau par rapport aux éditions précédentes. Denis Le May y traite de la hiérarchie des sources, ainsi que du fédéralisme. Dans le troisième chapitre, il aborde les questions de partage des compétences prévu dans la Loi constitutionnelle de 1867, ainsi que des droits protégés par la Charte. Il s'adonne ensuite à expliquer la hiérarchie des sources de droit dont il a fait référence au chapitre précédent. Il poursuit en mettant l'emphase sur le caractère incontournable de l'interprétation des lois. Au chapitre quatre, la notion de fédéralisme est abordée; on y décrit surtout les règles qui ont trait à l'attribution des compétences législatives des gouvernements provinciaux et fédéral, qu'elles soient exclusives ou concurrentes. Le chapitre cinq a été modifié par rapport à l'édition précédente. En effet, deux sections ont été ajoutées: la codification de 1866 et le Code civil: droit commun du Québec. Dans cette partie, Denis Le May explique pourquoi il existe deux systèmes juridiques, civiliste et de common law, au Québec et comment ils interagissent. Le chapitre six qui est consacré aux divisions et branches du droit a lui aussi été modifié. Une section sur la distinction entre droit civil et droit pénal a été incorporée et une explication simple et efficace a été ajoutée en

guise d'introduction à la partie droit civil et droit pénal pour expliquer que les objectifs recherchés en droit civil et pénal sont distincts.

Pour finir, il est à noter que dans cette nouvelle édition des références complémentaires ont été apportées dans la liste des références ainsi qu'une série d'annexes qui viennent à propos fournir un complément d'information.

Cette quatrième édition est un ouvrage intéressant pour toute

personne qui cherche à avoir une vue d'ensemble du droit québécois. Le style est efficace et dynamique et Denis Le May parvient avec brio à nous laisser avec l'impression que le droit québécois n'est somme toute pas aussi complexe.

**Stéphanie  
YUNG-HING  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa**